



R N D D H

RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Port-au-Prince, le 28 avril 2020



Maître René SYLVESTRE
Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)
En ses bureaux.-

Monsieur le Président,

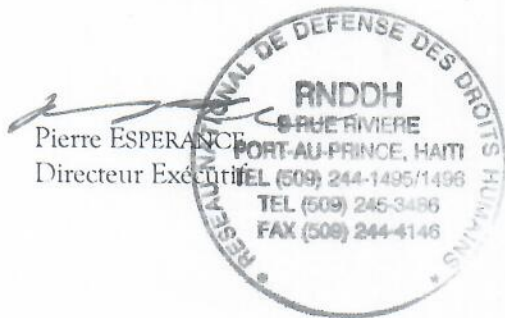
Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) s'empresse de partager avec vous ses préoccupations liées au dysfonctionnement de la Cour d'Appel de Port-au-Prince et sollicite du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) que vous présidez, la prise de toutes mesures nécessaires visant à permettre à ladite Cour de reprendre ses activités.

En effet, depuis la fin de l'année 2019, la Cour d'Appel de Port-au-Prince ne fonctionne pas, en raison de l'insécurité chronique qui sévit à l'Avenue Truman. Il s'agit d'une situation qui constitue un blocage tant pour les justiciables que pour les magistrats ainsi que tout le personnel affectés auprès de cette Cour car, les recours augmentent inexorablement sans qu'ils puissent s'y pencher.

Or, selon les informations recueillies par le RNDDH, depuis mars 2020, les clés d'un nouveau bâtiment situé à Pacot, loué pour relocaliser la Cour d'Appel de Port-au-Prince ont été remises au CSPJ.

Conséquemment, le RNDDH vous saurait gré de diligenter les démarches en vue de doter le local susmentionné d'équipements adéquats pour la reprise immédiate des activités de la Cour, ce, dans l'intérêt de la société haïtienne.

Espérant que la présente requête retiendra votre attention, le RNDDH vous transmet, *Monsieur le Président*, ses distinguées salutations.



Pierre ESPERANCE
Directeur Exécutif